

PROCES-VERBAL  
DE LA TRENTIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS  
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES  
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE  
TENUE A BALE LE LUNDI 12 MAI 1969 A 13 h 30

---

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et Président du Comité, M. Ansiaux, accompagné par M. Mertens de Wilmars; M. Emminger, membre du Direktorium de la Deutsche Bundesbank; le Gouverneur de la Banque de France, M. Wormser, accompagné par M. Clappier; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank, M. Zijlstra, accompagné par M. Mackay; assistent en outre le Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, M. Barre, accompagné par M. Mosca, ainsi que le Président du Comité des Suppléants du Groupe des Dix, M. Ossola. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Arma, et son adjoint, M. Bascoul, sont aussi présents, ainsi que M. Rainoni.

I. Approbation du procès-verbal de la vingt-neuvième séance

Le Président invite le Secrétaire Général du Comité à donner lecture du procès-verbal de la vingt-neuvième séance. Le document est approuvé à l'unanimité.

II. Examen, à la lumière de la réunion du 21 avril dernier des Ministres des Finances des pays de la Communauté:

- A. du mémorandum de la Commission du 12 février 1969 et particulièrement du mécanisme communautaire de coopération monétaire
- B. des propositions allemandes en matière de "recyclage" des capitaux spéculatifs

Les membres du Comité expriment tout d'abord leur accord pour que l'avis sur le mémorandum de la Commission prenne la forme d'une lettre qui sera adressée au Président Rey et que chaque Gouverneur sera libre de transmettre également à son Ministre des Finances. M. Ansiaux indique qu'après cette réunion, il établira un projet de lettre qui sera ensuite soumis aux Gouverneurs et discuté lors de la prochaine séance.

En se référant à la note de travail de M. Ansiaux, le Comité engage une longue discussion générale qui porte sur les différents points du mémorandum de la Commission, notamment la coordination des politiques économiques et le soutien monétaire à court terme.

Comme suite au souhait exprimé le 21 avril par les Ministres des Finances des pays de la C.E.E., le Comité procède ensuite à un échange de vues sur le mémorandum de Monsieur le Ministre Schiller relatif au "recyclage" des capitaux spéculatifs. Les Gouverneurs conviennent que l'avis du Comité sur ce mémorandum prendra la forme d'une lettre que M. Ansiaux adressera au Baron Snoy et d'Oppuers, Président de la Conférence des Ministres des Finances. La lettre reprendra les observations déjà exprimées sur cette question dans le cadre du Groupe des Dix et tiendra compte des conclusions que les Gouverneurs du Groupe des Dix ont transmises, en février dernier, à Monsieur le Ministre Schiller, en réponse au paragraphe 8 du Communiqué de Bonn, du 22 novembre 1968.

Une brève discussion s'engage entre quelques membres du Comité à propos de l'avis, concernant le problème de la parité du deutsche mark, que le Comité Monétaire a fait parvenir à la Deutsche Bundesbank, le 9 mai dernier.

III. Analyse de la vingt-septième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté)

M. Rainoni attire l'attention des Gouverneurs sur les principales caractéristiques de la conjoncture dans la C.E.E.,

telles qu'elles ressortent en particulier de l'examen des documents. Il expose brièvement les répercussions que l'expansion de la production industrielle entraîne sur le marché du travail, les prix, les salaires, les taux d'intérêt, les finances publiques et le commerce extérieur.

M. Emminger indique que la Deutsche Bundesbank devra vraisemblablement prendre bientôt des mesures restrictives supplémentaires (probablement une augmentation des coefficients des réserves obligatoires des banques, destinée à réduire leurs liquidités excessives) et que, pour bien comprendre la politique du crédit poursuivie depuis quelques semaines, il faut se reporter aux derniers développements de l'économie allemande. En effet, en mars, les commandes nouvelles à l'industrie ont augmenté de 30% par rapport à mars 1968 (41% pour les seules commandes de l'étranger), le taux de chômage est tombé à 0,7%, ce qui traduit des tensions plus fortes qu'en 1965. La surchauffe générale risque d'ailleurs d'être plus grande qu'en 1965: une accélération du mouvement de hausse des prix est attendue et malgré les mesures restrictives, la demande globale de produits nationaux et étrangers restera très forte. Il est clair toutefois que si la demande extérieure continue à se développer aussi rapidement, l'équilibre externe ne sera pas encore atteint.

M. Barre comprend l'analyse de M. Emminger mais il ne pense pas que les mesures monétaires de mars et d'avril aient été prises en temps opportun. L'argument d'une hausse des prix qui devenait forte, ne semble pas très fondé, étant donné que si on exclut les majorations des loyers et des prix des denrées alimentaires qui est saisonnière, l'augmentation des prix entre les premiers trimestres de 1969 et de 1968 tombe de 2,2 à 0,6%. De toute manière, avec le maintien de la parité du deutsche mark, il est dangereux d'appliquer trop vite et trop fortement des mesures restrictives. Il y a lieu de noter, en outre, qu'en Allemagne la structure de la demande globale (notamment le rapport entre, d'une part, la demande intérieure et, d'autre part, la demande extérieure et la demande d'investissements liés aux exportations) pose un problème permanent de balance des paiements.

M. Emminger fait remarquer que les dernières estimations faites en Allemagne prévoient pour 1969 les hausses suivantes:

salaires:	+ 11,0%
coûts unitaires:	+ 4,5%
prix:	+ 3,0%

IV. Autres questions relevant de la compétence du Comité

V. Date et lieu de la prochaine séance

La prochaine séance aura lieu à Bâle, le dimanche 8 juin 1969 à 9 heures.